



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
47

Séance du 12 décembre 2023

Objet

Adoption du Projet Social
Municipal

2020-2026

Centre Communal
d'Action sociale (CCAS)

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	1

ADOPTION DU PROJET SOCIAL MUNICIPAL

2020-2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Comme le Code de l'Action Sociale et des Familles le définit, le CCAS met en place la politique sociale de la commune et anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques, privées et les associations. Il est un véritable moteur de la solidarité communale.

Il a donc pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population.

Le projet social est un document ressource qui définit un cadre à l'action du CCAS et pose les grands principes de l'action sociale communale. Il sert ainsi à identifier dans le temps les objectifs généraux de la politique d'action sociale, ainsi que les mesures et les moyens permettant la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques.

Ce projet a été construit en deux étapes distinctes :

- La réalisation de l'analyse des besoins sociaux (2020-2022),
- La définition des axes et des objectifs (2023).

Celui-ci se décline en quatre axes déclinés en une douzaine d'objectifs, avec pour chaque objectif, une action « phare » :

- Axe 1 : Offrir un accueil social inconditionnel ;
- Axe 2 : Favoriser l'inclusion dans la vie de la cité dans une logique de parcours de l'utilisateur ;
- Axe 3 : Développer l'innovation sociale ;
- Axe 4 : Valoriser l'action du CCAS.

Le Projet Social Municipal fera l'objet d'un bilan annuel présenté au Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ce Projet Social Municipal.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la présentation en Commission Municipale des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes Âgées et Handicap du 23 novembre 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ADOpte le Projet Social Municipal 2020-2026, tel qu'il est présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

